

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Terrorisme, état des lieux idéologiques

Les événements de Paris ont mis l'officialité sens dessus dessous. Il y a deux semaines encore, l'angélisme était la règle. Les effectifs des policiers ne cessaient de diminuer, les petites condamnations pénales n'étaient plus exécutées, l'armée était progressivement éradiquée, les casernes désaffectées, les terrains d'exercice rendus à l'agriculture. La frontière n'était plus qu'une ligne arbitraire sur le sol, sans épaisseur ni raison d'être.

Et voici qu'à des majorités staliniennes, les parlementaires ont rétabli les contrôles aux frontières. Ils ont décrété l'état d'urgence pour les trois prochains mois. Ils vont augmenter de plusieurs milliers le nombre des policiers, lesquels seront armés en permanence.

On entend des politiciens de toutes tendances exiger d'autres mesures de sécurité: emprisonnement préventif des personnes dangereuses, baguage électronique des suspects, rétablissement du service militaire obligatoire, renvoi dans leur pays d'origine des imams «radicaux». Un discours qu'il y a deux semaines encore, le Front national osait à peine tenir.

L'Assemblée aurait pu décider de garnir tous les numéros de toutes les rues de France de caméras de surveillance, décréter un couvre-feu général, des écoutes téléphoniques universelles et la peine de mort pour les terroristes. Toute réserve au nom de la liberté individuelle eût été considérée comme une insulte aux morts, comme une preuve d'irresponsabilité, voire comme une trahison nationale. Les cinq ou six opposants lors du vote de

l'Assemblée nationale ont vraiment fait preuve de beaucoup de courage.

L'émotion collective amène des gens raisonnables à dire: «On réfléchira plus tard, pour l'heure, agissons!» Dans cet esprit, ils acceptent, sans poser la question de l'efficacité ou des retombées secondaires, des lois et des ordonnances liberticides, la création de services d'Etat dotés de pouvoirs discrétionnaires et, ce qui va avec, de nouveaux prélèvements fiscaux. On parle de mesures «provisoires», mais il n'est pas d'exemple qu'un Etat ait aboli un impôt ou qu'une administration ait admis la perte d'une compétence. Le calme revenu, les impôts, les lois et la bureaucratie resteront «provisoires» mais seront prorogés indéfiniment: on ne sait jamais.

Le héros populaire, aujourd'hui, c'est l'agent de la force publique, à la fois policier et militaire, qui incarne la sécurité armée en déambulant dans les rues des grandes villes françaises. Il paraît que les demandes d'incorporation militaire ont augmenté dans des proportions jamais vues. Quand le président Chirac a supprimé le service militaire obligatoire, certains ont remarqué qu'il cassait le seul lien existant entre la population déracinée des «banlieues» et la France. Il n'est pas impossible qu'un certain nombre de jeunes prêts à embrasser la cause du djihad aient découvert au dernier moment, grâce aux attentats, qu'ils pouvaient servir une cause plus noble, et pas moins romantique: rejoindre l'armée française et lutter contre l'Etat islamique.

Doit-on parler d'un retour à l'ordre? Il est certain que les auteurs de troubles de tout genre ont du souci à se faire ces prochains mois. Mais l'ordre, si nécessaire soit-il, n'est pas un but en soi. Il n'est que la condition première de la vie en société et de l'exercice des libertés.

L'ordre dans les rues, en particulier, n'est durablement possible que s'il est l'expression extérieure d'un ordre intérieur aux personnes et à la communauté nationale. Cet ordre intérieur, on peine à le discerner. On a engagé la population à continuer de fréquenter les bistrotts et d'y faire la fête, pour montrer – insignifiante forfanterie! – qu'on n'avait «même pas peur». Du vin, des jeux et de la sécurité, des pancartes larmoyantes et des bougies, tout cela ne fonde pas un ordre qui structure la communauté nationale dans son fond et lui donne la force de résister à cette étrange guerre.

Trop souvent, les religieux, philosophes et politiciens, qui pourraient contribuer à restaurer cet ordre interne, réduisent leur message à des prêches agressivement sentencieux sur les «valeurs». On ne fait désormais plus que de la morale. Dans n'importe quel domaine, il ne s'agit plus que de discerner les bons et les méchants. On sait pourtant d'expérience que les formules abstraites de la morale, qu'elle soit traditionnelle ou fondée sur la déclaration des droits de l'homme, ne sont guère efficaces. Elles peuvent l'être un peu si elles émanent de personnes de confiance. La confiance, c'est bien la question.

Il faudrait aussi retrouver un certain ordre dans l'exercice de l'intelligence, de façon à discerner objectivement les causes profondes du mal. Ce pourrait être l'occasion pour les autorités politiques de se pencher sur elles-mêmes et de

juger leurs attitudes et leurs décisions à la lumière de leurs résultats. Or, ces autorités, les actuelles et les précédentes, ne remettent en cause ni leur rejet de la souveraineté et de ses frontières protectrices, ni leurs croisades aventureuses en Afrique et au Moyen Orient, ni leur politique migratoire glissant à vau-l'eau, ni la communautarisation croissante des grandes villes, ni la désertification des campagnes, ni l'évolution délirante que ses ministres successifs ont donnée à l'Education nationale, ni la perte des liens sociaux atomisés par l'individualisme ou broyés par le collectivisme, ni, enfin, l'abandon du terrain religieux par les responsables de l'Eglise. Il y a pourtant, dans cette débâcle, mille motifs de désespoir et de radicalisation idéologique.

L'ordre dans les rues, les restaurants et les cinémas est sans doute premier, mais ne saurait à lui seul remédier à tout cela.

Quand au fond idéologique, il subsiste. Les mondialistes de droite et de gauche n'ont pas changé d'avis à cause de l'actualité. Ils l'interprètent non comme une démonstration de leurs erreurs, mais comme les ultimes soubresauts de l'époque agonisante des Etats-nations. La marche du progrès est provisoirement freinée, mais la direction reste la même.

On peut même craindre que la lutte contre le terrorisme ne soit pour eux l'occasion de radicaliser l'idéologie mondialiste en faisant pression pour l'unification (ils diront «collaboration») des services de renseignements, pour une gouvernance internationale (ils diront «coordination») des actions policières et, finalement, pour la mise sur pied d'une armée mondiale (ils diront «les forces du monde libre») censée éradiquer le terrorisme.

Olivier Delacrétaiz

Concert d'œuvres rares

Beethoven a relativement peu écrit pour les voix solistes et les chœurs: cela va du très peu connu (lieder, airs de concerts, cantates) au célebrissime (final de la 9^e Symphonie, Missa Solemnis, l'opéra *Fidelio*). La *Messe en ut majeur* op. 86 se situe entre les deux: il en existe plusieurs versions discographiques, mais son exécution publique est rare, du moins dans nos contrées. Elle fut commandée au compositeur par le prince Nicolas II Esterhazy, dont Haydn fut, pendant de nombreuses années, le maître de chapelle à Eisenstadt, au sud de Vienne. Elle se place du reste dans la descendance directe des dernières messes composées par Haydn pour la cour du prince. La création de l'œuvre beethovénienne eut lieu en septembre 1807, mais le commanditaire ne l'apprécia pas, si l'on en croit une lettre adressée à la comtesse Zielenska: «La messe de Beethoven est insupportablement ridicule et détestable, je ne suis pas convaincu qu'elle puisse même paraître honnêtement: j'en suis coléré et honteux.»

Certes, Beethoven n'écrit pas toujours bien pour les voix qu'il utilise

parfois comme des instruments (mais Bach faisait de même!), cependant le jugement du prince nous paraît exagérément négatif, car l'œuvre contient de beaux passages (qu'on écoute le fervent *Kyrie* ou le poignant *Qui tollis*) et elle n'a pas grand-chose à envier aux dernières messes de Haydn. Le public mélomane vaudois est invité à juger «sur pièces» à la Cathédrale de Lausanne le mercredi 2 décembre prochain à 20h00, lors d'un concert proposé par les chœurs Vivace et Euterpe, l'Orchestre de chambre de Lausanne et des solistes, tous sous la direction de Christophe Gesseney. Une autre œuvre rare sera chantée en début de programme: la *Missa Romana* de Pergolèse (en fait une *missa brevis*, puisqu'elle ne contient que le *Kyrie* et le *Gloria*) écrite en 1734 à Rome (l'auteur a 24 ans et mourra deux ans plus tard), qui mêle style ancien (admirables fugues chorales) et style de l'opéra napolitain (dans les airs de solistes) avec un traitement de l'orchestre qui fait parfois penser à Vivaldi.

Frédéric Monnier

Après l'occupation d'une Eglise et de l'Université, le «Collectif R» s'interroge



Digérer l'histoire

La ville de Dresde est «chargée d'histoire»; en Allemagne, «le passé ne passe pas». Un séjour au bord de l'Elbe nous permet de vérifier la pertinence de ces clichés.

À la mi-octobre, alors que la première neige est tombée sur la campagne saxonne, le ciel gris foncé, la température plus fraîche qu'au bord du Léman et la vieille cité aux murs noircis donnent une impression funèbre. Les berges verdoyantes du fleuve ainsi que les ornements architecturaux dorés soulagent le promeneur d'un sentiment d'écrasement.

Depuis une année, Dresde fait la une des médias à cause des rassemblements qu'organise sur la *Theaterplatz*, tous les lundis soir, le mouvement PE-GIDA (*patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes*). L'afflux de migrants a rendu leur vigueur à des troupes essouffées. Nous n'avons pas assisté au défilé du 19 octobre qui a réuni, selon les sources, entre 200000 et 40000 personnes, sans compter les contre-manifestants «antifascistes», mais nous pouvons risquer quelques observations sur la capitale du *Freistaat Sachsen*.

Le dimanche matin, nous allons au culte à la *Frauenkirche* devant laquelle s'élève une statue de Martin Luther, le regard tourné vers le ciel. La veille, dans le journal local, nous avons remarqué une photo du pasteur Sebastian Feydt, tenant une pancarte «*Nächstenliebe statt Fremdenhass!*». Après le prélude BWV 532 de Bach interprété par

l'organiste Samuel Kummer, Feydt apparaît. Le réformé vaudois est surpris. Le pasteur luthérien parle et psalmodie dos à l'assemblée; il fait un signe de croix lors de la bénédiction; l'hostie est trempée dans le vin. En chantant les cantiques et disant le Notre-Père, nous entretenons notre allemand qui nous semble soudain plus familier.

Le sermon traite évidemment de l'hospitalité due à l'étranger. Le pasteur remonte jusqu'à 1934, année où, lors des *Bibelstunden*, les paroissiens se demandaient si le nazisme était compatible avec le message du Christ: l'un des prédécesseurs de Feydt, le pasteur Hugo Hahn, fut exilé pour avoir tenu des propos hostiles au régime hitlérien. Le passé pèse de tout son poids. Les protestants allemands (ou ce qu'il en reste, 70% des Saxons se déclarant sans confession) doivent se racheter. Il n'y eut pas, entre 1933 et 1989, que des Martin Niemöller ou des Dietrich Bonhoeffer. La question des réfugiés est toujours ramenée aux événements de ces années terribles.

À Dresde, le passé rattrape le promeneur à chaque coin de rue. La Saxe connut ses heures de gloire au XVIII^e siècle sous le règne d'Auguste II le Fort dont la statue équestre se voit de loin. Ce prince électeur, converti au catholicisme, devint roi de Pologne. La Florence de l'Elbe accumula alors les richesses architecturales, picturales et musicales. La *Staatskapelle*, fondée en

1548, est l'un des orchestres les plus anciens du monde. Les musées regorgent de porcelaines précieuses de Meissen. On peut y admirer des toiles de Dürer, Vermeer, Rembrandt, Rubens, Caspar David Friedrich, Kirchner, Schmidt-Rottluff, Otto Dix, dont certaines furent cachées dans les forêts durant la guerre.

Dresde fut anéantie en deux nuits par les bombardements anglo-américains de février 1945. 25000 personnes moururent. La *Frauenkirche* s'effondra, sa croix chuta. Celle-ci est visible à l'intérieur du bâtiment rénové de 1994 à 2004. Les habitants de Coventry, autre ville martyre, offrirent la nouvelle croix. Les habitants des deux villes rasées s'étaient réconciliés, entre Saxons.

Les traces du communisme sont visibles dans certains quartiers. Des centres commerciaux sur la rive droite de l'Elbe ont un petit air soviétique. De vieilles dames y furent pour acheter des tabliers de cuisine ou donner des objets à réparer aux Vietnamiens qui tiennent des échoppes. Les fonctionnaires des transports publics, des postes ou de l'aéroport ne sont pas toujours avenants. Certaines rues se proclament «secteurs antifa». On y voit des affiches exhibant des poings énormes en train de défoncer des croix gammées. Les repas de quelques auberges ne coûtent que 9 ou 10 euros. L'anti-américanisme fleurit encore. Une place est dédiée à Edward Snowden «qui a sacrifié sa liberté à la vérité», une autre à un immigrant mozambicain, Jorge Gomondai, «victime du racisme» en 1991. Nous n'avons vu qu'un drapeau *refugees welcome* suspendu à un balcon, tandis que devant l'opéra se déploie un long ruban coloré *für ein weltoffenes Dresden*.

On assiste à quelques scènes étranges. Comme dans toutes les villes du Nord, il y a beaucoup de cyclistes. L'un d'eux renverse un piéton en lâchant un *Entschuldigung* à peine audible. Deux jeunes hommes poursuivent le malfaisant au pas de course, le désarçonnent et le plaquent au sol. Ils l'enguirlandent violemment. Justice immédiate. À la gare principale, seul endroit vraiment «multiculturel», des policiers courent en tous sens parce qu'une femme vient de se faire dérober son sac à dos.

Un soir, regardant la TV avant de dormir, nous tombons sur un documentaire tourné en 2012 sur Margot Honecker, femme du dernier timonier de la RDA, Erich Honecker. Agée au-

jourd'hui de 88 ans, Margot a un air juvénile. Elle ne renie rien du régime. Dans un allemand clair et précis, elle en vante les mérites comme au bon vieux temps. Les témoignages «des criminels corrompus (*bezahlte Banditen*)» qui critiquent son action à la tête du Ministère de l'Éducation, où elle ordonna l'adoption par des familles communistes d'enfants de dissidents, ne la troublent aucunement. L'État socialiste était bienveillant – *ceux qui franchirent le mur pour quitter la RDA au péril de leur vie furent des imbéciles!* – tout le monde avait un toit et du travail, les femmes étaient les égales des hommes, les crèches étatiques fonctionnaient, on faisait du sport chaque jour, l'obscurantisme religieux était vaincu.

À la chute du Mur, les Honecker se retrouvèrent à la rue, abandonnés de tous leurs «camarades»; athées, ils furent recueillis par... un pasteur de village. Ils manquèrent d'être lynchés par les villageois, il fallut les exfiltrer à Moscou, puis au Chili.

L'histoire de Dresde résume celle de l'Europe: un XVIII^e siècle marque l'apogée de la civilisation; les nationalités triomphent au XIX^e; le XX^e connaît l'épouvante, les guerres, des régimes politiques délirants; en 1989, l'Est renaît sous le signe de l'abondance capitaliste, mais aussi de la dénatalité exprimant on ne sait quel découragement; en 2015, les migrants arrivent pour compenser les pertes, paraît-il.

Dans la rue Augustus, nous longeons le *Fürstenzug*, le Cortège des princes, mosaïque de 23000 pièces. Y défilent sur leurs destriers les souverains saxons de 1127 à 1904, ceux de la dynastie Wettin, les Auguste, les Frédéric-Georges, avec leurs surnoms, *der Starke, der Sanftmuethige, der Strenge...* À quelques centaines de mètres, pour nous rendre à la gare centrale, nous empruntons une large avenue piétonne, la *Pragerstrasse*. Nous n'y voyons plus de cavaliers, mais deux rangées de magasins hypermodernes: H&M, Karstadt, Saturn, et les marques internationales. Les nouveaux princes s'appellent Google, Apple, Amazon. Ils viennent d'Amérique; Luther et Auguste le Fort ont trouvé leurs successeurs.

À Dresde, nous sommes partagés entre l'admiration pour la cité ressuscitée de ses cendres, le respect des temps anciens malgré la morbidité muséographique, l'énerverment face à la rivalité omniprésente des internationalistes et des populistes, l'effacement devant la consommation compulsive et mondialisée.

Jacques Perrin

A nos lecteurs

Vous trouverez encarté dans ce numéro le bulletin de versement destiné à vous réabonner à *La Nation*. Nous vous remercions d'avance de renouveler votre confiance au seul journal vaudois pur fédéralisme.

En guise de bilan rédactionnel, nous avons abordé la majorité des thèmes promis dans le message du réabonnement 2014, à l'exception notable des effets de la LEO. Nos éditions de l'année écoulée ont abondamment traité du déclin annoncé des finances vaudoises et de la faible capacité du Canton à concrétiser ses projets d'infrastructure. Nous avons dit le mal qu'il fallait – et nous continuons à le dire – sur l'accord-cadre proposé par les Européens à la Suisse. Nos pronostics pourtant fort noirs sur les effets de la loi sur l'aménagement du territoire se sont révélés bien en deçà des problèmes réels que cette loi pose au Canton et aux communes. Sur le plan fédéral toujours, nous avons observé de près l'évolution des paquets législatifs Prévoyance 2020 et Énergie 2050, mais cette avance a été fortement ralentie durant l'harrassante et vaine lutte électorale fédérale. Enfin, pour parler des actes de terrorisme sur territoire européen ou de la déferlante de migrants attirés par l'Europe du Nord, nous nous sommes abstraits des émotions pour en revenir aux faits et esquisser les réponses politiques qui nous semblent adéquates pour le Canton et la Confédération.

Beaucoup des thèmes abordés en 2015 vont continuer à nous occuper en 2016: on devra revenir sur la politique migratoire, sur les paquets Prévoyance 2020 et Énergie 2050, sur nos relations avec une Europe menacée de morcellement pour des motifs économiques et migratoires, sur le retour prévisible des chiffres rouges dans le budget d'exploitation de l'État vaudois. Nous ne doutons pas que l'actualité pourvoira aux autres sujets...

La nouvelle présentation introduite à la fin 2014 a trouvé ses marques. Depuis une dizaine de numéros, le papier est un peu moins blanc et transparent, ce qui améliore le confort de lecture. Les articles concis se lisent plus facilement. Le dessin de la première page, tout comme le cartouche qui accompagne le Ronchon (ce numéro est l'exception qui confirme la règle), font désormais partie des meubles. Un coup d'œil à une édition antérieure, avec son papier gris et sa compacité austère, vous convaincra que l'on peut difficilement revenir en arrière.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 77 francs (33.– pour les étudiants) pour l'année à venir. Beaucoup de nos abonnés arrondissent libéralement ce montant. Cela nous permet de soutenir des actions politiques et d'offrir l'abonnement à des personnes qui ont de la peine à nouer les deux bouts. Qu'ils en soient remerciés d'avance.

Ne résistez pas au plaisir de lire et de faire lire *La Nation*: réabonnez-vous!

La Rédaction

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est libre.

2 décembre: «*Le Temps de la patience*, un livre exceptionnel», présentation par M. Olivier Delacrétaç.

9 décembre: «De l'usage des moyens informatiques dans l'enseignement», avec Raul Vega, responsable informatique de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne.

16 décembre: Apéritif de Noël. Cette soirée commencera à 19h.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Le tarif des notaires vaudois

L'actualité récente a mis en lumière la question du tarif des honoraires des notaires vaudois, soumis à la double critique du surveillant fédéral des prix et d'une motion socialiste au Grand Conseil, qui estiment ces honoraires trop élevés.

Pour que les choses soient claires, précisons d'emblée que l'auteur de présent article est lui-même un notaire vaudois.

Le notariat en Suisse

En Suisse, le notariat est fondé sur l'organisation fédéraliste du pays: «Les cantons déterminent pour leur territoire les modalités de la forme authentique.» (article 55 du Titre final du Code civil suisse). Rappelons que la loi prévoit une forme particulière pour des actes importants (vente immobilière, constitution de société, contrat de mariage, pacte successoral, etc.).

Trois types de régimes notariaux cohabitent en Suisse: le notariat latin (profession libérale), le notariat fonctionnarisé et le notariat mixte (combinaison des deux précédents, avec une répartition des compétences selon les domaines du droit). Les cantons romands, Berne, Argovie, les deux Bâle, Uri et le Tessin connaissent le notariat latin; Zurich et Schaffhouse le notariat fonctionnarisé; les autres cantons

(Soleure, la Suisse centrale sauf Uri, et la Suisse orientale), le notariat mixte.

Le notariat vaudois

Dans notre Canton, le notariat est régi par une loi de 2004 (LNo), qui a remplacé celle de 1956. L'article premier de la loi définit le rôle du notaire: «Le notaire est l'officier de l'Etat de Vaud compétent pour recevoir des actes authentiques.»

Le notaire vaudois reçoit une patente, après avoir prêté serment devant le Conseil d'Etat. Sa profession est incompatible avec celle d'avocat. Il en va de même à Genève, mais pas dans les autres cantons rattachés au notariat latin, qui comptent bon nombre d'avocats-notaires.

Corollaire de la compétence exclusive du notaire en matière de forme authentique, sa responsabilité civile et pénale est très étendue (art. 107 ss LNo). L'Etat de Vaud, par l'intermédiaire de la Chambre des notaires, assure la surveillance de ses officiers publics. A ce jour, notre Canton compte cent six notaires en activité, tous membres de l'Association des notaires vaudois.

La loi vaudoise sur le notariat délègue au Conseil d'Etat la compétence de fixer le «Tarif des honoraires dus aux notaires pour des opérations mi-

nistérielles». Le tarif est obligatoire, les remises étant interdites, sauf cas exceptionnels dûment prévus (art. 114 LNo). Le tarif actuel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Les critiques

Le surveillant fédéral des prix estime que les tarifs des notaires romands sont trop élevés et il recommande aux cantons de les réduire. Il faut cependant rappeler que le notariat est une compétence cantonale, et non pas fédérale. Par ailleurs, les statistiques évoquées par Monsieur Prix ne sont guère probantes, tant le rôle d'un notaire indépendant et celui d'un notaire fonctionnaire sont différents.

Un notaire est un officier public.

Quant à la motion socialiste, elle relève que la hausse des prix de l'immobilier entraîne automatiquement une hausse correspondante de la rémunération des notaires. Cela n'est pas tout à fait exact, puisque les barèmes du tarif sont dégressifs. L'évolution récente des prix dans l'immobilier vaudois est plutôt orientée à la baisse. Les notaires relèvent en outre que les ponctions des collectivités publiques sont bien plus élevées que les leurs lors des transactions immobilières. Les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers s'expriment en pour cent, alors que le tarif notarial se calcule en pour mille. Pour les consommateurs, il vaudrait donc mieux diminuer les ponctions fiscales que baisser le tarif notarial!

Enfin, il faut noter que les notaires jouent un rôle de percepteurs pour le compte de l'Etat et des communes. En 2013, sur des transactions immobilières de près de huit milliards de francs, les impôts payés en mains des officiers publics se sont élevés à 650 millions de francs environ, sans que cela ne coûte un seul franc aux collectivités publiques. L'idée d'un montant de 5% du prix de vente en faveur du notaire est totalement erronée (en ré-

alité, il s'agit plutôt d'une fourchette entre 1 et 1,5%), mais les idées fausses ont la vie dure.

Le rôle des notaires

Les notaires sont certes un passage obligé lorsque la loi requiert la forme authentique, mais ils assurent un rôle essentiel: la sécurité des transactions juridiques. Des dizaines de milliers d'actes sont signés chaque année dans notre Canton, pour une proportion de contentieux insignifiante.

Rappelons que les notaires ne s'occupent pas seulement des affaires immobilières, mais aussi du droit commercial, des régimes matrimoniaux et du droit successoral. Ils jouent également un rôle d'experts dans certaines affaires judiciaires civiles. Les notaires contribuent enfin à la bonne tenue de différents registres publics (registre foncier et registre du commerce notamment).

Soulignons qu'un tarif officiel protège l'ensemble des clients des notaires, alors que sa suppression ne profiterait qu'aux «gros» clients, au détriment des «petits»: les premiers seraient en position de force pour négocier des tarifs avantageux, qui devraient être compensés par une hausse des montants facturés aux seconds. A cet égard, le tarif joue un rôle social.

Conclusions

Le notariat latin en général, le notariat vaudois en particulier, doivent naviguer entre deux écueils importants: la libéralisation à outrance (telle que réclamée par Monsieur Prix ou par Economiesuisse) et la fonctionnarisation (plutôt soutenue à gauche de l'échiquier politique).

Enfin, rappelons qu'un notaire est un officier public, auquel l'Etat confie une parcelle de la puissance publique. A notre sens, la responsabilité du notaire implique un contrôle public de ses honoraires. Le tarif actuel ne paraît pas disproportionné, au vu de l'ensemble des circonstances.

Antoine Rochat

Initiative populaire: une bizarrerie

Depuis 2012 pour la base constitutionnelle, 2013 pour les dispositions légales, l'initiative populaire cantonale est soumise à deux contrôles avant la récolte de signatures. Dans un premier temps, le département des institutions procède à des vérifications surtout formelles. Dans un second temps, le Conseil d'Etat examine le contenu de l'initiative et la refuse si elle est contraire au droit supérieur (en particulier le droit fédéral) ou si elle viole l'unité de rang, de forme ou de matière. Les décisions du département et du Conseil d'Etat sont susceptibles de recours à la Cour constitutionnelle. Ce système, que nous avons commenté à l'époque, doit améliorer la sécurité de la procédure, éviter que des signatures soient récoltées en faveur d'un texte finalement annulé et soustraire autant que possible la décision de validité aux pressions politiques.

Une initiative populaire constitutionnelle, intitulée «Opération Charlemagne», qui porte sur le subventionnement des constructions scolaires, est en préparation. La *Feuille des avis officiels* du 10 novembre 2015 rend compte de la décision du Conseil d'Etat, qui constate la validité de l'initiative et ajoute: *La date du début du délai de récolte des signatures sera fixée d'entente avec les initiants après l'entrée en force de la présente décision*, contre laquelle un recours est possible.

Nous sommes étonnés par cette phrase, qui nous paraît sans fondement légal et mal inspirée.

Du point de vue juridique, en effet, rien dans la loi (loi sur l'exercice des

droits politiques, LEDP, art. 89 et suivants) ne prévoit que la date du début de la récolte de signatures dépende d'une décision à laquelle l'autorité cantonale participerait. Au contraire, la LEDP dispose que, *une fois validés par le Conseil d'Etat, le titre et le texte de l'initiative sont publiés dans la Feuille des avis officiels* (art. 90b) et que, par la suite, *le comité ou les signataires remettent les listes de signatures au greffe municipal pour attestation, au plus tard quatre mois après la publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels* (art. 92). Il n'y a pas place dans ce système pour une décision sur la date du début de la récolte de signatures.

Du point de vue politique, la clause imaginée par l'Etat nous semble malencontreuse, car une décision prise *d'entente avec les initiants* donne en fait à l'autorité le pouvoir de bloquer le processus et, à la limite, de retarder *ad libitum* le lancement d'une initiative qui lui déplaît.

Il est vrai que les dispositions légales actuelles souffrent d'une imperfection ou d'une lacune: vu la possibilité de recours dans les vingt jours dès la publication dans la FAO, le délai de récolte devrait courir après ces vingt jours ou, s'il y a un recours, après le traitement du recours. Il semble qu'une révision de la LEDP soit nécessaire sur ce point. En attendant, à défaut de règle adéquate, le début de la récolte de signature doit être fixé par les seuls initiants, avec communication à l'autorité.

Jean-François Cavin

Juvenilia CXXIV

Janchiv, quinze ans, vient d'un pays extrême-oriental où l'on respire largement dans de vastes espaces voués à l'élevage des chevaux. Ici, il partage les goûts de ses camarades de classe: mangas, jeux en ligne, musiques électroniques fondées sur le *fortissimo* et le martellement. C'est dire que Janchiv se meut avec aisance dans la société de ses contemporains, éclatée, globalisée.

Cependant certains aspects historiques de la civilisation occidentale le rebutent franchement: par exemple l'habillement des hommes au siècle dit «des Lumières» avec ses jabots, ses dentelles, ses perruques à rouleaux, ses bas de soie, ses souliers à boucles. Comme on lui a appris les bonnes manières et que c'est un esprit subtil, il déclare que tout cela n'est «pas très masculin». Quant à Mozart, il m'interroge avec suspicion: «Vous aimez cette musique?... Je ne dis pas que c'est moche, mais c'est quand même très féminin.»

L'autre jour, Janchiv est invité à commenter ce paragraphe de Georges Duhamel, extrait de sa *Chronique des saisons amères*, 1940-1943: «On aurait tort de croire que la politesse est le propre des sociétés comblées. La marche triomphante de la civilisation mécanicienne, au XIX^e siècle, a contribué grandement à ruiner le sentiment de la politesse.»

On croit rêver... En pleine guerre, s'occuper de politesse!... Il n'avait que ça à faire? Ecrire des bouquins? N'importe quoi! Tant qu'il y a un ennemi, on se bat... Des bouquins...

Ignorant que Duhamel avait été un courageux médecin volontaire pendant la première Guerre, et qu'il n'avait plus l'âge de participer activement à la deuxième, Janchiv se contenta, après quelques grognements d'ours contrarié, de confirmer *in petto* ce qu'il pense des artistes en général: tous des...

J.-B. Rochat

Une clause de sauvegarde permanente suite à la votation du 9 février 2014 ?

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est entré en vigueur en 2002. Il permet aux habitants de l'Union européenne de venir en Suisse – et vice versa – plus facilement. L'article 4 dispose en effet : « Le droit de séjour et d'accès à une activité économique est garanti. » Dans la dizaine d'années qui a suivi, l'immigration a été beaucoup plus forte que ce qui avait été prévu, ce qui a favorisé l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014. Son but est de réduire l'immigration, en restaurant des quotas. Une exception en faveur de l'UE n'a pas été prévue. La Suisse s'est engagée pour une libre circulation mais doit aussi mettre en

application des restrictions. Ces deux obligations sont en tension – un engagement international contre la volonté du peuple et des cantons.

L'UE l'a vu d'un mauvais œil et a pris des mesures de rétorsion. Elle a notamment gelé le programme Erasmus – qui permettait d'aller étudier à l'étranger ; de même, elle refuse de finaliser un accord sur le marché intérieur de l'Union européenne, portant notamment sur l'électricité. La libre circulation revêt à ses yeux une importance fondamentale et elle ne paraît pas prête à reculer, ni à renégocier les bilatérales.

C'est dans ce contexte difficile qu'il faut trouver des solutions. Le

Centre Patronal pense à une clause de sauvegarde permanente, idée qui ne rebuterait apparemment pas Christoph Blocher. Un plafond d'immigration nette – les entrées moins les sorties d'étrangers – serait fixé chaque année. Ce plafond serait réparti entre l'UE et les Etats tiers. Ces derniers sont déjà contingentés et le resteraient. Les ressortissants de l'UE jouiraient de la libre-circulation jusqu'à ce que soit atteint un premier palier à partir duquel la clause de sauvegarde serait enclenchée et des quotas introduits. Une fois le plafond annuel atteint, plus personne ne serait autorisé à immigrer jusqu'à la fin de l'année. Par exemple, il serait plus difficile d'engager un étranger, fût-il européen, en fin d'année.

Pour pouvoir mettre en place cette idée, il serait nécessaire de l'inscrire dans la Constitution fédérale car elle s'éloigne quelque peu du texte de l'initiative acceptée le 9 février 2014. Les avantages consisteraient en le respect des formes légales, de la volonté populaire et des intérêts de l'économie.

Toutefois, il n'est pas certain que Bruxelles l'entende de cette oreille. Il n'est pas improbable que la Suisse doive se retirer des Bilatérales I (sept accords sur seize) à cause de

la fameuse « clause guillotine ». Il serait éventuellement possible de tout recommencer ou de signer l'accord-cadre pour « sauver » les bilatérales et accepter par là une « reprise dynamique du droit européen », soit perdre en souveraineté. Cette reprise serait contraignante en plus d'aller à l'encontre de l'initiative de l'UDC.

David Cameron pourrait être un allié dans cette affaire : il demande lui aussi à pouvoir restreindre la libre circulation. Cependant, un article récent nous apprend qu'il « s'est même vu contraint de faire marche arrière sur ses exigences¹ ». Toutefois, jusqu'au référendum sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, un retournement ne peut être exclu, sans oublier les développements de la crise migratoire.

Pour conclure, l'UE ne paraît pas encline à accepter une restriction de la libre circulation, mais les circonstances pourraient lui forcer la main. L'économie pâtirait sans doute si les Bilatérales I étaient dénoncées ; de même la souveraineté de la Suisse si l'accord-cadre était signé.

Vincent Paschoud

¹ <http://www.tdg.ch/suisse/toujours-solution-libre-circulation/story/30599206?track>

René Girard, grande figure de la pensée contemporaine, s'en est allé

La presse du monde entier a rendu hommage au grand écrivain que fut René Girard. Et si nous désirons nous y associer, c'est sans prétention, mais non pas sans raison.

Il y a bien des années, cela remonte à plus de vingt ans, nous avions présenté dans ces colonnes, à l'occasion du cinquantième « Camp de Valeyres », quelques aspects de la pensée de ce maître si original et indépendant, provençal de naissance (au premier pastis, à Lausanne, on l'entendait retrouver l'accent de sa jeunesse), puis, après l'Ecole des Chartes, devenu un professeur américain, enseignant dans différentes universités, et finalement à Stanford où il est resté jusqu'à sa mort. René Girard n'était pas encore à cette époque le « Darwin des sciences humaines », comme l'a nommé Michel Serres dans son discours de réception à l'Académie Française. Ses premiers livres, *Mensonge romantique et vérité romanesque*, *La violence et le sacré*, *Des choses cachées depuis la fondation du monde* ont reçu un accueil glacial en France, particulièrement dans les milieux de l'anthropologie universitaire, mais aussi à la rédaction de *La Nation* ! C'est ainsi qu'on pouvait lire dans l'édition du 20 août 1994 : « *Les thèses de Girard n'ont pas la portée générale et définitive que leur attribue leur auteur, dont nous avons pu voir [...] qu'il en prenait à son aise avec les Ecritures.* »

L'auteur de cette critique n'en admettait pas moins qu'il fallait rendre justice à un anthropologue qui affirmait, face à toute la cohorte lévy-straussienne, l'originalité irréductible du mystère de la Croix : on ne saurait parler du « sacrifice » du Christ, au sens traditionnel où le sacrifice est censé calmer la colère des dieux : Il est mort non pour se sacrifier, mais pour ressusciter.

Ces réflexions nous avaient amenés avec quelques amis et grâce à l'intervention du Pr. Jean-Bernard Racine, à faire venir René Girard à Lausanne, pour une série de séminaires aux facultés des lettres et de théologie, à Crêt-Bérard pour le grand public. Belles heures en vérité !

C'est évidemment anticiper sur sa pensée que d'évoquer d'abord sa lecture des Evangiles, car René Girard a entrepris sa grande aventure intellectuelle en déchiffrant, comme on le sait bien maintenant, la rivalité mimétique qui parcourt d'un bout à l'autre les chefs-d'œuvre des tragiques grecs, Shakespeare, Proust, Dostoïevski, pour ne citer que ceux-là ; il y a d'ailleurs quelque chose de réducteur à prétendre, comme on a tendance à le faire, ramener sa pensée à un commentaire des Evangiles.

Et pour en venir aux drames de notre temps rappelons qu'en 2003 déjà Girard analysait le phénomène du *ressentiment* (au sens de Dostoïevski) chez les kamikases en prédisant l'avancée de ce phénomène, violence toujours plus menaçante qu'il définissait comme une « apocalypse objective ».

Nous ne pouvons penser à l'homme que nous avons rencontré ici et chez lui, et qui n'est plus, sans ressentir une grande tristesse. Mais nous sommes heureux de l'avoir fait connaître dans notre Pays, espérant que son œuvre fera, chez nous aussi, l'objet de nos études et même de nos critiques.

Daniel Laufer

Anonymes mous

De nombreuses personnes ont été interpellées par la police après les attentats de Paris. Nous, ce qui nous a interpellé, c'est – parmi beaucoup d'autres choses plus sérieuses – la réaction belliqueuse du groupe international de pirates informatiques appelé « Anonymous » – en anglais, car on ne fait rien en informatique, de nos jours, sans parler un minimum d'anglais.

LE COIN DU RONCHON

Dans une vidéo diffusée sur internet, un représentant des « Anonymous », le visage dissimulé derrière son traditionnel masque blanc et la voix déformée, a déclaré la guerre à l'Etat islamique, menaçant de le traquer sur internet et de détruire ses réseaux. « Nous allons lancer l'opération la plus importante jamais réalisée contre vous. Attendez-vous à de très nombreuses cyber-attaques. » C'était très impressionnant ; peut-être pas autant qu'un bombardier stratégique Tupolev-160, mais impressionnant quand même.

Quelques jours plus tard, un autre représentant des « Anonymous » – enfin, on suppose que c'était un autre – a déclaré aux médias que la première vidéo était un faux, que lui-même était un vrai représentant des vrais Anonymous, et que les

vrais Anonymous déclaraient aussi la guerre à l'Etat islamique, cette fois pour de vrai.

Nous restons perplexes. Comment faire la différence entre un vrai anonyme et un faux anonyme ? Comment être sûr que les seconds étaient vraiment les vrais et les premiers des imposteurs, et non l'inverse ? Comment savoir s'ils n'étaient pas tous deux de faux Anonymous ? Ou tous deux de vrais représentants de cette organisation dont les membres ne se connaissent pas forcément, dès lors qu'il s'agit d'un collectif autogéré dont à peu près n'importe qui peut se revendiquer ? Et d'ailleurs, même si les types des deux vidéos se connaissaient, comment auraient-ils pu se reconnaître avec leur masque ?

Et maintenant, est-ce que les vrais et les faux Anonymous vont lutter ensemble contre l'Etat islamique, ou vont-ils lutter les uns contre les autres, comme dans un vrai système démocratique ? A en croire certains articles de presse, tous ces pirates informatiques se marchent dessus et leurs prétendues victoires ne valent pas un cyberclou. Leurs confrères de l'Etat islamique ont d'ores et déjà répondu que les menaces des Anonymous, vrais ou faux, les faisaient rire. D'une certaine manière, cela nous fait aussi sourire. Les collectifs autogérés, surtout anonymes, ne remplaceront pas de sitôt les Tupolev-160.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges